

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 740

Artikel: Trafic

Autor: Dubuis, Catherine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉMOCRATIE

Consulter c'est plus sûr!

Les vacances politiques ne concernent pas les procédures de consultation. Malgré l'été, le moulin fédéral continue de tourner. Pendant le mois d'août, partis et organisations ont fait connaître leur position au sujet de la limitation de vitesse sur les routes et autoroutes. Pas ou peu de surprises.

Une fois encore, la question mérite d'être posée (cf. DP 737: «Comment blanchir les phosphates»): à quoi peut bien servir une telle procédure sur un sujet où la marge de manœuvre est quasi nulle? Ou on abaisse la vitesse, ou on s'en tient au «statu quo»; pas de milieu, pas de compromis possible. Il ne s'agit pas d'une législation complexe où on peut discuter des modalités et de l'intensité de l'intervention étatique, par exemple.

Cette généralisation de la procédure de consultation, notamment dans les domaines qui relèvent de la seule compétence de l'Exécutif, reflète surtout l'indécision du Conseil fédéral, son incapacité d'agir là où la loi lui en donne la compétence. En définitive, la précaution qui consiste à solliciter constamment l'avis des organisations, sous prétexte d'aboutir à un large consensus social, conduit à dévaloriser et l'Exécutif et le Parlement, au profit de comités restreints — ceux qui préparent la réponse, aussi bien des partis politiques et des organisations que des cantons — dont la légitimité démocratique n'est pas au-dessus de tout soupçon. Reste que parfois les réponses adressées à l'Exécutif fédéral sont révélatrices de l'état d'esprit de leurs auteurs, à défaut d'enrichir le débat de données nouvelles. Ainsi le Conseil d'Etat vaudois dit «non» aux limitations de vitesse, notamment parce qu'il croit la police incapable de faire respecter ces mesures. Etrange manière, pour un gouvernement,

de faire porter le chapeau à une administration subordonnée. Et si l'Exécutif vaudois — par ailleurs porté à manifester son autorité — avait clairement expliqué à la police et à la population l'intérêt d'une telle mesure?

Ainsi le Parti radical suisse dit «non» aux limitations de vitesse qui porteraient une atteinte disproportionnée à la liberté individuelle et mettrait en péril le fédéralisme. Imposer Kaiseraugst à une partie du pays, en revanche... Il faudra un jour reconstituer la conception radicale de la liberté et du fédéralisme sur la base de ses différentes prises de position. Le résultat ne risque pas d'être triste. Quel méli-mélo.

POINT DE VUE

Trafic

En ces temps de consultation, quelques réflexions inspirées par un récent séjour au Québec et sur la côte est des Etats-Unis. La circulation automobile y est constamment limitée: 60 km/h min., 100 km/h maximum sur les autoroutes au Canada; 40 miles/h min., 55 miles/h maximum aux Etats-Unis. Ces limitations ne semblent pas sérieusement mettre en cause les facultés de déplacement de ces attardés du Nouveau-Monde.

En revanche, les conséquences en sont immédiatement perceptibles.

Fluidité du trafic et sécurité: tout le monde roule à peu près à la même vitesse; dépassements décontractés, par opposition à ce que nous connaissons sur nos autoroutes, où l'on doit «sauter» la voiture précédente, non plus par crainte de ce qui vient en face, mais bien de ce qui surgit *derrière*.

Circulation relativement silencieuse: inutile de «tirer» sur ses vitesses, la plupart des voitures ayant une boîte automatique, d'où le proverbe: «Mieux vaut être au volant d'un veau qu'un veau au volant»; sans compter que la consommation d'essence doit aussi s'en ressentir.

Minimum de stress: inutile de courir après l'onde

verte, le couteau entre les dents, la majorité des feux n'étant pas synchronisés.

En un mot, dans cette étrange contrée, l'automobile est un moyen de transport, et non une incarnation (si on ose dire!) de la libido de son conducteur.

Côté pollution, chaque station-service est équipée de trois colonnes: une d'essence avec plomb, une de normale sans plomb, une de super sans plomb. Et les deux voitures que nous avons louées carbureraient à l'essence sans plomb uniquement.

Ajoutons, pour la vérité de l'histoire, que l'on voit circuler d'invisibles véhicules, dont aucun n'aurait l'autorisation de rouler chez nous, et cela malgré les rappels d'expertise affichés dans de nombreuses stations-service. Paraphrasant la fameuse anecdote de Gilles, on serait tenté de dire: «Pour la rouille, c'est conforme; mais il y a des traces de peinture!»¹

Catherine Dubuis

¹ Résultat d'une prise de sang effectuée sur un bouillant automobiliste; dans le procès-verbal du gendarme, cette phrase: «Pour l'alcool, c'est conforme; mais il y a des traces de sang.»

NUCLÉAIRE

Trente «personnalités» dans le vent

Une trentaine de membres du Parti socialiste suisse approuvent donc une déclaration de cinq pages favorable au tout-nucléaire, pompeusement intitulée «L'énergie atomique et l'environnement dans l'optique de personnalités socialistes». Pour la plupart de ces «personnalités», pas de surprise: elles ne font que persister et signer un document qui résume leurs convictions intimes, déjà connues et diffusées plus ou moins largement. Pourquoi pas? Ce qui est nouveau, c'est que ces socialistes-là estiment indispensable de se désolidariser publiquement de la position («oui» aux initiatives) de la